

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2021 A 18 HEURES EN MAIRIE**

**Présents** : Mrs CLIQUET– DANGREAU – DELANNOY – DOCHEZ P – DOCHEZ V –  
ISAERT- NAMOR -TROCHUT– WANTELLET  
Mmes ALGLAVE – BOURGUIN – BRONSARD– DELVALLEE – DUBOIS -  
LACHAUSSEE– LELIEVRE – MARIAGE– PORTEMONT– RENARD

**Excusés avec procuration** : Mrs BASOLI (Proc F. ALGLAVE) – GRATTEPANCHE (Proc  
J-L. DELANNOY) – PAW (Proc J-L. DELANNOY) - Mme LIENARD (R.  
TROCHUT)

**Secrétaire de séance** : Monsieur Pascal DANGREAU

## **ORDRE DU JOUR**

Monsieur ISAERT donne lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 Avril 2021.

### **1°) Demande de subvention au titre du produit des amendes de police**

Afin d'améliorer la sécurité et attirer la prise de conscience des usagers de la route, le Conseil Municipal a décidé de l'installation de panneaux renforcés à LED (chemin dauphin – Rue du 8 Mai 1945) et de feux intelligents (rue Gambetta) et, ce, pour un coût de 41 810 € Hors Taxes.

A cet effet, le Conseil Départemental du Nord est sollicité pour l'octroi d'une subvention de 75% soit 31 357,50 €.

### **2°) Demande de subvention « FSIC » (Fonds de Soutien à l'investissement Communal) auprès de Valenciennes Métropole.**

Dans le but de valoriser l'espace urbain sur la commune, l'assemblée décide de faire l'acquisition d'un panneau d'informations numériques d'un coût de 19 816 € Hors Taxes.

A cet effet, il est demandé à la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM) une aide financière de 9 939,23€.

### **3°) Désignation du Jury Criminal 2022**

Après tirage au sort sur la liste électorale de la commune, ont été désignés :

- N° 92 - RYCHLAK Christiane
- N° 118 - BOITTIAU Pierre
- N° 220 - CARON Emmanuelle
- N° 285 - COLIN Martine
- N° 281 - COGNET Céline
- N° 795 - LEFEBVRE Guy

#### **4°) Création d'un poste de brigadier/ Chef de police municipale**

Le Conseil Municipal décide de la création de ce poste, le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

#### **5°) Vente de terrain : Parcelle cadastrée AL N°474 – Superficie : 360m2**

##### **Il est décidé de vendre cette parcelle à :**

- Mr COULON (330 m2)
- MR SIELLEZ et Mme BLAIRION ( 30 m2)

au prix de 50€ le M2 .

#### **6°) Réglementation de la restauration scolaire**

Après avoir pris connaissance du document, le règlement intérieur est approuvé, à l'unanimité.

#### **7.a) Convention de coordination de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'ETAT**

#### **8.b) Convention de mutualisation des Polices Municipales de QUIEVRECHAIN et QUAROUBLE**

Monsieur le Maire expose et commente les deux conventions à passer. Après discussion, Le Conseil Municipal charge et autorise le maire à signer les documents visés.

#### **9°) Création de deux emplois « non permanent » : 20 heures par semaine**

Afin de palier le départ en retraite de personnel, il est décidé de créer deux emplois à temps non complet.

#### **10°) Conseiller en Energie Partagée – C.A.V.M**

Dans le cadre des économies d'Energie, la CAVM propose aux communes un service d'aide à la recherche de solution pour éviter les gaspillages d'énergie.

L'adhésion à ce service s'élève à 0,65 € par habitant et par an ; cette proposition est approuvée.

#### **11°) Plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de la Rhônelle et de ses affluents (PPRI) : Demande d'avis**

Le PPRI de la vallée de la Rhônelle a été prescrit le 06/12/2018 par Arrêté Préfectoral. Il traite du risque d'inondation par débordement des cours d'eau et par ruissèlement des eaux pluviales.

Le phénomène pris en compte pour QUAROUBLE par ce plan est le ruissèlement

Conformément à l'article R.562.7 du code de l'environnement, le PPRI doit être soumis aux consultations officielles pour avis des communes concernés. Après discussion, le conseil municipal émet un avis favorable.

#### **12°) Convention à passer avec CLESENCE (Bailleur Social)**

Dans le cadre de la phase 2 du lotissement « les jardins de Saint-Antoine », un projet social (béguinage) voulu par le porteur (l'Association « Foyer des Anciens », la ville de QUAROUBLE et CLESENCE) est de créer des conditions favorables à une vie des personnes âgées résidentes dans un cadre agréable, tant sur le point de la conception que des services gratuits proposés.

A cet effet, une convention de partenariat sera signée entre les parties.

#### **13°) Concession de service public : gestion de la crèche**

Après consultation auprès des entreprises, il est décidé de confier la gestion du service public délégué de la crèche de 10 places à la société de l'Ilô Marmots de ROMBIES et MARCHIPONT.

Cet établissement se trouvera dans les murs de l'ex-presbytère.

#### **14°) Acquisition d'une application mobile de diffusion d'informations à destination de la population**

La commune a décidé de développer de nouveaux services numériques et d'offrir un niveau d'informations efficient à destination de ses administrés.

Ce service sera ouvert à tous contributeurs tels que les commerçants et les associations pour y mettre en évidence leurs activités respectives qui seront également retransmises sur les panneaux lumineux que la commune va installer sur le territoire.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.**